EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 septembre 2008**

AUJOURD'HUI **vingt six septembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Patricia AUCOUTURIER, Cyril CINEUX, Michel FANGET**
Excusé(e)s :	**René MAYOT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN quitte la séance après le voeu a) relatif aux étudiants. Madame Christine PERRET quitte la séance après le voeu e) relatif à la mise en place d'un abattoir mobile. Messieurs Didier MULLER et Thierry ORLIAGUET quittent la séance après le voeu f) relatif au statut de la Poste. Le rapport n° 64 relatif au parrainage de la frégate FORBIN est retiré de l'ordre du jour.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC - PRESENTATION DES RAPPORTS RELATIFS AUX CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - POLYDOME - EXERCICE 2007

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi N° 2002-1 du 2 janvier 2002 prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Le rapport relatif à cet équipement vous a été communiqué en annexe des rapports aux commissions :

Polydôme

(voir annexe)

La gestion du POLYDÔME a été confiée en 2006 à la Société GL events pour une durée de douze ans. Ce compte rendu d'activité porte sur la seconde année d'affermage.
Le POLYDÔME affiche en 2007 un chiffre d'affaires de 3 035 318 €
(3 133 004 € en 2006), soit un bénéfice de 105 663 € (91 841 € en 2006).

En 2007, le POLYDÔME a accueilli 463 manifestations (389 en 2005, 482 en 2006) dont plus de 85 % de réunions. Ces manifestations ont pour la plupart eu une audience régionale (plus de 94 % en 2007, 86 % en 2006). Au total en 2007, plus de 211 000 visiteurs ont fréquenté l'établissement (220 000 en 2006).

La direction du POLYDÔME s'est fixée pour objectif opérationnel de fidéliser sa clientèle actuelle en assurant un niveau d'accueil et de prestations de qualité.

L'année 2007 a été marquée par le départ de l'ASM qui organise désormais les « 3ème mi-temps » au Stade Marcel MICHELIN et par une programmation culturelle accrue du fait du relogement des spectacles de l'Opéra Municipal en travaux.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce rapport

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 octobre 2008

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Manuela FERREIRA DE SOUSA